

# Trois façons de détenir ses actions Air Liquide

**Deux** auprès de votre établissement financier et **une** directement chez Air Liquide.

# 01

## 01. Au porteur

Vous détenez un compte-titres ou un Plan d'Épargne en Actions (PEA) auprès d'un **établissement financier**. Vos actions sont détenues « au porteur ». Votre interlocuteur est votre établissement financier.




## 02. Au nominatif administré

Vous détenez un compte-titres ou un PEA auprès d'un **établissement financier** à qui vous avez demandé la **conversion de vos titres** du mode « porteur » au mode « nominatif administré » (voir Fiche Pratique n°2). Les actions au nominatif administré sont éligibles à la **prime de fidélité** (voir Fiche Pratique n°3) ; elles sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide. Votre interlocuteur reste votre établissement financier.

## 03. Au nominatif pur

Vous détenez un compte-titres **directement chez Air Liquide**, sans passer par un établissement financier. Vos actions sont éligibles à la **prime de fidélité** (voir Fiche Pratique n°3) et sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide. Votre interlocuteur est Air Liquide.

Pour information, vous avez le droit de détenir en même temps des actions au porteur, au nominatif administré et au nominatif pur.

Différences selon le mode de détention de vos titres	Après d'un établissement financier		Directement chez 
	Au porteur	Au nominatif administré	Au nominatif pur
Mes actions sont éligibles à la prime de fidélité <sup>(a)</sup>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
Je bénéficie d'actions gratuites	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
Mon compte est tenu par	Mon établissement financier		
Mon interlocuteur est			
Je passe mes ordres de bourse auprès de			
Mon Imprimé Fiscal Unique (IFU) est envoyé par	Selon l'établissement financier		<b>Gratuits</b> 0,1 % HT ou 0,18 % HT <sup>(b)</sup> <b>sans minimum</b>
Droits de garde et frais de gestion			
Frais de courtage			
Je suis convoqué(e) à l'Assemblée Générale par	Mon établissement financier		
Je peux inscrire mes actions dans un PEA	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>

(a) Pour les actions conservées plus de deux années civiles pleines et selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.

(b) Voir les conditions des taux de courtage dans la Fiche Pratique n°6.

## À quoi correspondent les codes valeurs ISIN ?

Les codes ISIN (*International Securities Identification Numbers*) sont des **identifiants internationaux uniques** qui permettent d'identifier les valeurs mobilières, comme les actions, sans risque d'erreur. Il existe des codes valeurs permanents et intermédiaires.

### Pourquoi ?

Les actions Air Liquide sont réparties en **4 « codes valeurs » ISIN**. Pour les actions détenues **au nominatif**, ces codes vous permettent de visualiser **leurs droits à la prime de fidélité selon la date d'acquisition** de vos actions.

Pour information, si vous détenez vos titres directement chez Air Liquide, ces codes apparaissent sur votre relevé de compte-titres accessible en ligne depuis votre [Espace Actionnaire](#).

Vous détenez vos actions sur			
un compte-titres ou un PEA auprès d'un établissement financier	un compte-titres directement chez Air Liquide		
Vos actions sont « au porteur »	Vous avez converti vos actions « au nominatif administré » en	Vous avez acheté ou transféré vos actions « au nominatif pur » en	
			Vos actions portent en 2024 le code
			Vous bénéficiez de la prime de fidélité en
Elles portent le code : FR0000120073		2021 ou avant	FR0000053951
<b>Vous n'avez pas droit à la prime de fidélité</b>		2022	FR001400D5Z6
		2023	FR001400LL63
		2024	FR0000120073



### Le + Air Liquide

La fidélité paie chez Air Liquide : grâce à l'inscription de vos titres au nominatif, **vosre fidélité est récompensée !**

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10 % sur le montant des dividendes perçus et de + 10 % sur le nombre d'actions gratuites** distribuées lors des opérations d'attribution (voir Fiche Pratique n°3).



### Calendrier

Si vous détenez un compte-titres directement chez Air Liquide, vos ordres d'achat doivent être exécutés au plus tard le **31 décembre 2024 à 14h00** (heure de Paris) pour être comptabilisés en **2024** et bénéficier de la prime dès **2027**.

## Bon à savoir...

### Plan d'épargne en actions (PEA) et prime de fidélité

Vous pouvez **bénéficier de la fiscalité réduite du PEA** et demander à votre établissement financier **la conversion de vos actions « au nominatif administré »** : elles seront alors éligibles à **la prime de fidélité d'Air Liquide**. Contactez votre établissement financier ou transmettez lui le formulaire de conversion disponible sur [airliquide.com](http://airliquide.com) (Vos documents essentiels > Formulaires > Conversion / Transfert). Pour rappel, **Air Liquide ne propose pas de PEA**.